

Enquête **NOYADES 2021** 1^{er} juin au 30 septembre 2021

Un questionnaire doit être rempli pour toute personne victime d'une noyade ayant fait l'objet d'une intervention des services de secours organisés et suivie d'une prise en charge hospitalière ou d'un décès, survenue entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2021 sur l'ensemble du territoire français (métropole et en outre-mer).

Pour que l'enquête puisse être exhaustive, toute fiche, même incomplète, devra être envoyée à Ipsos.

Les secours doivent informer la victime ou sa famille que les informations recueillies feront l'objet d'un traitement informatique dans le but de recenser et décrire les noyades afin d'adapter au mieux les campagnes de prévention. Une note d'information est disponible à cet effet.

Les destinataires de ces informations sont Santé publique France et la société Ipsos à qui la réalisation de l'enquête a été confiée par Santé publique France. Conformément à la loi « informatique et libertés », la personne bénéficie d'un droit d'accès, de rectification à ces informations et peut s'opposer à ce que les données la concernant fassent l'objet d'un traitement automatisé. Ce droit s'exerce par la personne concernée ou ses représentants légaux au moment de la collecte (possibilité pour le déclarant de transmettre le questionnaire sans les initiales des nom et prénom) ou ultérieurement auprès de Santé publique France.

DÉFINITIONS

• Sécurité du lieu - Dispositif de sécurité de piscine :

- barrière (norme NF P90-306) souple ou rigide d'une hauteur d'au moins 1,10 m entre deux points d'appui, munie d'un portillon, de préférence à fermeture automatique ;
- alarme sonore de piscine (norme NF P90-307) placée à la surface de l'eau ou autour du bassin ;
- couverture (norme NF P90-308) souple ou rigide fermant le bassin (volet roulant automatique...);
- abri de piscine (norme NF P90-309) entièrement et convenablement fermé.

• Stade de la noyade :

Stade 1 = aquastress : pas d'inhalation liquidienne, angoisse, hyperventilation, tachycardie, tremblements.

Stade 2 = petite noyade : encombrement liquidien broncho-pulmonaire, cyanose des extrémités, hypothermie.

Stade 3 = grande noyade : obnubilation ou coma, état de détresse respiratoire aiguë.

Stade 4 = anoxie : arrêt cardio-respiratoire en cours d'installation ou avéré et coma aréactif.

Le questionnaire doit être complété le jour même de la noyade par l'équipe d'intervention auprès du noyé et renvoyé sans délai à Ipsos (ou au plus tard dans les trois jours).

Les données concernant le devenir à la sortie de l'hôpital (décès, séquelles) doivent, dans la mesure du possible, et sous réserve de l'absence d'opposition de la personne concernée ou ses représentants légaux, être complétées lorsqu'elles sont connues.

Les questionnaires doivent être saisis sous : www.enquete-noyades-2021.fr

ou renvoyés à Ipsos par courrier :

Ipsos - Enquête NOYADES 2021
35 rue du Val de Marne
75013 PARIS

Tous renseignements sur le déroulement de l'enquête doivent être adressés à Ipsos.

Personnes contacts : Ulrich Kaczor et Katleen Affari, 01 71 25 21 00, noyades2021@ipsos-direct.fr

Les contacts à Santé publique France :

Aymeric Ung (01 41 79 57 33, aymeric.ung@santepubliquefrance.fr)

Arnaud Gautier (01 71 80 16 42, arnaud.gautier@santepubliquefrance.fr)

Nathalie Beltzer (01 55 12 53 02, nathalie.beltzer@santepubliquefrance.fr)

Pour plus d'informations sur l'enquête NOYADES 2021 et télécharger le matériel d'enquête (questionnaire, affiche, note d'information Cnil), vous pouvez vous connecter sur :

www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/traumatismes/noyade

